

# G.R.E.C.



*45<sup>ème</sup> anniversaire*

**Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais**  
(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

42<sup>ème</sup> année de la Revue - 45<sup>ème</sup> du G.R.E.C. - 51<sup>ème</sup> de la fondation du Club d'archéologie du Lycée.



# Le pont de Cambous

Dans la séance extraordinaire du 7 avril 1872, le Conseil municipal de Clermont a pris la délibération suivante :

*"Considérant que les vœux des populations de la haute vallée de l'Hérault pour le rachat du péage du pont de Ceyras sur Lergue, lui paraissent légitimes, ce péage nuisant essentiellement à la liberté des rapports agricoles et commerciaux qui doivent exister entre **Clermont** et les nombreuses communes des cantons de **Gignac** et d'**Aniane** qui se trouvent sur la rive gauche"*

*"Considérant que la démarche faite auprès des concessionnaires du pont par les conseillers généraux Mrs GALTIER et RONZIER JOLY à l'effet de faciliter les moyens de rachat des droits du péage par les communes intéressées n'ont pas été fructueuses, que les concessionnaires ont demandé comme indemnité une rente annuelle de dix mille francs jusqu'à la fin de la concession c'est-à-dire pendant 35 ans ou un capital immense en rapport avec cette rente annuelle"*

## Le conseil municipal délibère

1) *"Tout projet de rachat des droits de péage au pont de Ceyras sont actuellement abandonnés.*

*Une somme de cinq cents francs sera inscrite au Budget supplémentaire de 1872 et servira s'il y a lieu à subvenir en partie aux frais des études préliminaires nécessaires pour l'établissement d'un pont sur Lergue entre **Cambous** et **Brignac** sur le chemin d'intérêt commun n° 30*

2) *Une somme de vingt mille francs est votée par la Commune de **Clermont** pour concourir à la construction du dit pont ; cette somme sera prise sur celle que l'Etat doit à la ville pour une avance faite lors de l'installation de la garde mobilisée. Il s'engage d'ores et déjà, lorsque la dépense totale de l'exécution du projet ci-dessus sera connue, à accepter la répartition qui sera faite par Mr le Préfet avec le concours de Mr l'Agent-voyer en chef du département, des sommes qui incombent à chaque commu-*

*ne au prorata de sa population."*

*Et le 9 mai 1874 le maire propose "de participer d'une façon rentable à la construction d'un pont non payant, sur Lergue, à **Cambous**. Par cette nouvelle voie, le trajet de **Clermont** à **Saint André** sera plutôt diminué qu'allongé. Vous vous êtes imposé d'un sacrifice de 25 000 francs, dans ce but vous aurez bientôt à le ratifier. La somme est forte mais elle vous paraîtra relativement peu élevée, si vous réfléchissez que le pont de Lergue à **Ceyras**, encore payant, (nous sommes en 1874) pour plus de 30 ans, a coûté à la seule Commune (de **Clermont**) une somme de 90 000 francs."*

## Construction du pont de Cambous (commune de **Saint-André-de-Sangonis**)

Les archives de **Saint-André** et de **Brignac** nous informent que ces deux communes étaient favorables à la construction de ce pont.

Le 9 avril 1872, la Municipalité de **Saint-André** décide *"de donner satisfaction aux habitants de la Vallée Haute de l'Hérault par l'établissement d'un pont sur la Lergue entre **Cambous** et **Brignac** qui n'en coûterait pas la moitié de la somme demandée pour le rachat du péage du pont actuel"* (Pont de Ceyras).

A cet effet le Conseil vote 100 francs pour faire commencer les études.

Lors de cette étude 2 projets, le bleu et le rouge, sont proposés aux habitants de **Brignac** et **Cambous**.

Le bleu traversait la rivière au-dessous de **Cambous**, le rouge au-dessus du hameau.

Les deux villages n'étaient pas du même avis quant au choix de ce projet.

Brignac était favorable au tracé bleu ; dans la

délibération du 7 janvier 1875 on peut lire

*"Considérant que le Conseil municipal de **Brignac** a toujours reconnu que le tracé bleu était préférable au tracé rouge (tracé adopté) et sauvegarderait ainsi des dommages prévus, l'administration supérieure sera tenue de faire droit aux réclamations qui ne manqueront pas de se produire aux premières inondations après la construction du pont et du chemin entre **Brignac** et **Cambous**."*

Néanmoins le 24 mai 1874 la municipalité de **Brignac**, malgré ses réserves, avait voté la somme de 6 000 francs pour la construction du pont.

Dans les archives municipales du 30 mars 1873 de **Saint-André** il est indiqué *"Ce pont (en pierre) aurait sept arches de 15 mètres d'ouverture chacune et que la dépense totale, non compris l'achat des terrains, s'élèverait à 140 000 francs, le département prendrait à sa charge 40 000 francs, les 24 communes intéressées à l'édification de cet ouvrage seraient cotisées à cet effet pour les 100 000 francs restants en raison de leur intérêt direct basé sur la population, la production et le commerce du pays et en proportion de la dépense à couvrir."*

Plus loin il est dit : **"Saint-André** devrait concourir à cette dépense pour une somme de 24 000 francs." (1)

Des personnes intéressées ont souscrit à cette construction *"à la condition d'établir une gare à **Rabieux**."* Ce sont MM **TOURNAL, ROUQUET, CRISTOL, BOYÉ, HUGUES ?, VIALES, RAYNARD Emile, RAYNARD Augustin et RAYNARD Edmond** pour la somme de 10 300 francs. Il restait donc à la Commune à payer 13 700 francs *"à condition que sera suivi le tracé rouge."* Cette somme sera couverte par une imposition extraordinaire.

En août 1874, une deuxième souscription obtiendra la somme de 1 500 francs qui seront affectés à l'achat des terrains s'ils ne sont pas cédés gratuitement.

Toutes ces conditions étant certainement remplies, le pont fut commencé en 1878 et terminé en 1881. En effet à cette date l'entrepreneur **SAUVY** réclamait *"les sommes dues pour la construction du pont de Cambous."*

Comme le craignaient les habitants de **Brignac** ce pont subira de nombreuses crues et en conséquence de gros dégâts. Ils avaient aussi un autre

souci le déplacement du lit de la Lergue. Dans la délibération du 28 mai 1899, le maire de **Brignac** expose à son conseil : *"que les empiétements de la rivière la Lergue qui, par suite du déplacement de son lit menace la chaussée du chemin de grande communication N° 4, cette rivière s'étant déplacée d'au moins cent cinquante mètres sur la rive droite, est forcée maintenant pour aller trouver le pont de Cambous qui se trouve à quatre ou cinq cents mètres, de faire un coude à angle droit. Ce coude s'accroît de jour en jour jusqu'au moment où une nouvelle crue formera un nouveau lit dans notre plaine du Salan, fera bûche dans la chaussée du chemin de grande communication N° 4 et jettera la ruine et la désolation aux riverains de cette maudite rivière qui aura changé une plaine fertile et des plus imposées en un gravier improductif" et le maire propose "si l'on profitait de la sécheresse de la saison d'été pour amener la rivière par un barrage à reprendre son ancien lit qui rejoint en droite ligne le pont."*

Ce projet prendra forme puisque le 30 novembre 1905, le Conseil municipal de **Brignac** déclare : *"que le projet de redressement du lit de la Lergue poursuivi par le Syndicat de défense de la plaine de Salan est à la fois indispensable et pratique pour sauver les terrains fertiles de la plaine basse, qu'à cet effet pour remettre la rivière dans son cours régulier et assurer le maintien de cette situation, il est nécessaire de débarrasser le sol utile à l'exécution du projet, de tous les obstacles qui retiennent l'écoulement normal des eaux en temps de crue et favorisent le déplacement du lit de la rivière et la disparition des terrains d'alluvions dont se compose la plaine du Salan."*

Peut-on en conclure que si le tracé bleu avait été choisi, il y aurait moins de dégâts lors des crues de la rivière Lergue ? Il est difficile de donner une réponse.

Ce pont de **Cambous à Brignac** subira de nombreuses crues dès les premières années de sa construction.

Le 29 septembre 1900 une crue détruit la récolte mais aussi la chaussée du pont qui ne peut plus servir pendant un certain temps.

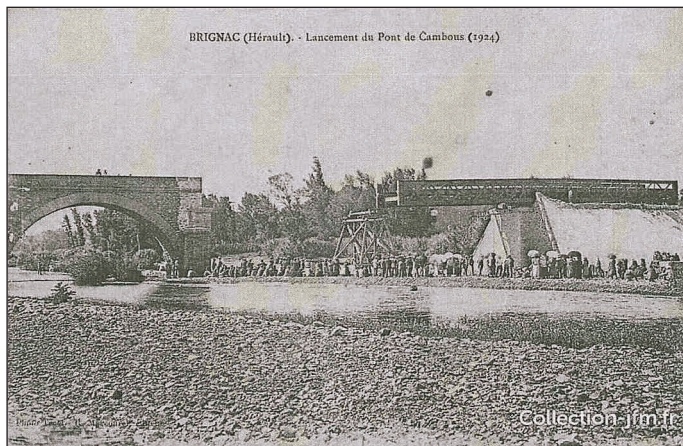
Le 26 septembre 1907, à la suite d'un violent orage le pont sur Lergue n'a pas résisté, la travée centrale a été emportée ainsi que les bâtiments situés devant la maison de maître.





15 avril 1918 : interdiction de circuler sur le pont de Cambous (sauf piétons).

Au cours de ces inondations à répétitions, le pont subira de nombreux et importants dégâts qui nécessiteront la reconstruction du pont en utilisant des techniques différentes.



Actuellement le pont est formé dans sa partie centrale de 3 arches en pierre (reste du 1er pont) et d'un tablier qui repose sur 4 piles précédées chacune d'une culée.



De chaque côté de cette partie centrale se trouve un pont métallique (style Eiffel) qui s'appuie au centre sur le pont en pierre et sur une culée de chaque côté de la rivière. Ces parties métalliques seront placées en 1924.

Si le pont a résisté depuis, aux crues qui continuent de se produire trop souvent, les terres et les récoltes sont toujours dévastées à chaque inondation.





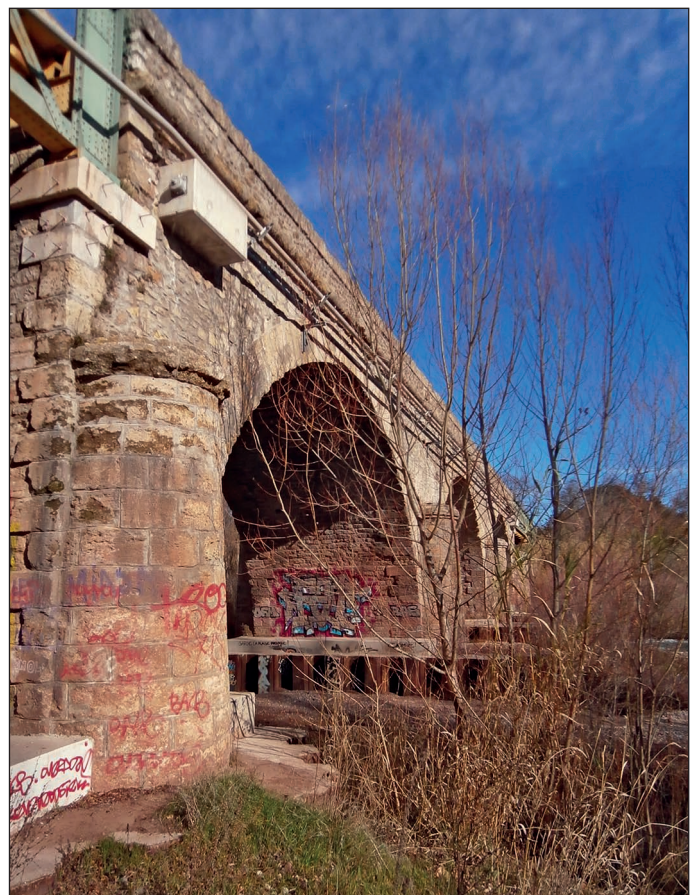




### NOTE

(1) En mai 1874 **Clermont** votera la somme de 33 418,37 francs pour la dépense relative à la construction du pont de Cambous.

Renée Dô







### Sources

- Archives municipales de **Clermont**
- Archives municipales de **Brignac**
- Archives municipales de **Saint-André-de-Sangonis**
- Archives départementales
- A. T. R. "**Saint-André-de-Sangonis**, aux années 1900" de Christian PALAYSI : photo du pont détruit.

Orthographe non corrigée

Mise en page : Anne-Marie Creve